



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Compte rendu  
du CHSCT Extraordinaire  
du 09 09 2021.**

**Présents :**

Benoit Thomasson Conseiller de prévention DSDEN, Annie Duloum Conseillère de prévention académique, Sophie Baillargeat Conseillère de prévention DSDEN, **Delphine Rochette SG, Marie-Claire Duprat DASEN,** Aurélien Miroux Secrétaire administratif CHSCT Chef de division DAGFI, Christelle Heyral secrétaire de séance

2 représentant.es FO

2 représentant.es SE UNSA

**3 représentant.es FSU : Valérie Clerc (secrétaire du CHSCT 81), Joëlle Jalabert, Hélène Lopez.**

**Déclaration FSU (en pj)**

Pas de déclaration SE-UNSA

Déclaration liminaire FO

**Questions des membres**

**Les Masques**

1-Le protocole précise que le port du masque en extérieur est soumis à la réglementation de droit commun. La Préfecture du Tarn a-t-elle produit des arrêtés imposant le port du masque en extérieur dans certaines communes du département ? Si oui, les a-t-elle transmis aux établissements situés dans ces communes pour application ?

**arrêté préfectoral jusqu'au 30 septembre rendant obligatoire le port du masque sur la voie publique et dans les établissements accueillant du public.**

**Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux des établissements scolaires et à l'extérieur pour les personnes de plus de 11 ans**

**Chers Collègues ,**

**Attention, un décret préfectoral rend obligatoire le port du masque dans la cours de récréation pour tous les adultes.**

2-Masques : des réapprovisionnements sont-ils prévus, comment cela est envisagé et y a-t-il un calendrier ?

Des paquets de 6 masques viennent d'être acheminés dans les établissements à la rentrée. Tous les établissements ont été approvisionnés (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré).

**Chers Collègues ,**

**Si vous n'avez pas reçu vos masques,  
n'hésitez pas à les réclamer à votre chef  
de service.**

3-Que faire quand les parents fournissent un certificat de contre indication au port du masque ?  
(contradiction entre FAQ et potentiel mail de la préfecture qui circule sur les réseaux ...)

Le seul motif de contre-indication est celui du handicap, même s'il n'est pas déclaré à la MDPH. On ne peut pas être dispensés de masque pour d'autres motifs. Chaque situation problématique est suivie. Les IEN sont en appui des équipes. C'est l'ARS qui est en charge de vérifier la véracité des certificats.

**Chers Collègues ,**

**Si vous rencontrez des difficultés avec les  
parents au sujet du port du masque, l'IEN  
doit prendre le relais.**

Les membres soulignent la difficulté liée au port du masque de certains collègues et dans certaines disciplines quant à la passation même des contenus pédagogiques.

Il n'y a pas de tolérance pour les enseignants. L'enjeu est de casser les chaînes.

#### **4- les Personnels**

##### Personnels vulnérables :

- Personnels vulnérables: combien de personnels sont à ce jour en ASA au titre de l'application du décret du 10 novembre 2020.

**4 personnels.**

- Pour les personnels qui auraient déjà fourni un certificat médical conformément à la réglementation, est-il nécessaire qu'ils en fournissent un nouveau à l'occasion du renouvellement de leur demande, lorsque leur situation est identique ?

**Il faut fournir un nouveau certificat médical d'ici le 15 septembre**

- Concernant les personnels dont les enfants ne peuvent se rendre à l'école (cas de fermeture), confirmez vous que cet agent disposera d'une ASA et devra juste fournir une attestation sur l'honneur ?

Oui, rien ne change.

- En ce qui concerne la crise sanitaire, la DASEN a demandé que les listes des élèves soient mises à jour dès le 30 août afin de rendre efficace le contact tracing. En effet, avant la rentrée, il y avait déjà un cluster à Lavour.

## 5- Tests

**Chers Collègues ,**

**Si vous souhaitez bénéficier de deux autotest par semaine, il suffit d'en faire la demande auprès de votre chef de service.**

## 6- Brassage et Non brassage :

Nous signalons les incohérences, dans certaines écoles, entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Il serait important d'homogénéiser les pratiques en alertant les collectivités territoriales sur ce sujet ?

Rencontre de la préfète avec les maires toutes les semaines. Normalement, les collectivités sont au fait des règles à respecter.

Concernant le brassage en école, pour une école maternelle, 2 classes : TPS/PS/MS et MS/GS.

*l'équipe doit-elle continuer à décaler ses récréations à séparer la cour de l'école en 2 ce qui implique que les MS ne jouent jamais ensemble ?*

On peut considérer que ces deux classes sont un même groupe d'école. C'est à l'école de voir comment organiser ces groupes classes. Le protocole ne nous empêche pas d'être intelligent !

## 7-Fermeture de classe :

Dans la FAQ le traitement de l'enseignant de la classe n'est pas précisé-> L'enseignant doit-il obligatoirement rester sur l'école pour faire du travail en distanciel ?

L'enseignant peut-il faire du travail en distanciel chez lui ?

Peut-il être mis à disposition de l'école auquel cas nous considérons qu'il ne peut faire de distanciel ?

Quand la classe ferme, l'enseignant peut faire le distanciel de chez lui. Si c'est plus facile, peut se faire depuis l'école. Peu importe d'où cela se fait, mais la continuité pédagogique doit se faire.

**Chers Collègues ,**

**Lorsque votre classe est fermée pour cause COVID, vous pouvez choisir de travailler à distance pour assurer la continuité pédagogique depuis chez vous !**

7 – Concernant les services administratifs de la DSDEN , réorganisés à cette rentrée, quelles conséquences sur l'organisation du travail et sur le personnel A quel moment le CHSCT D sera-t-il consulté à ce sujet conformément à l'article 57 du décret 82-453 ?

1 poste de cadre en moins

Création d'une DRH de proximité. Mme Mastain a obtenu le poste.

Fusion de la CRH et de la DOPS pour créer la Division des personnels et des moyens DPM. Mr Miroux devient le chef de ce service.

2 adjoints arrivent pour appuyer M Miroux : DPM-RH et DPM-Moyens

### **Recrutement référents COVID et leurs missions**

*Nous avons fidélisé ceux qui étaient recrutés l'an dernier. Équipe complète de 5 personnes*

*Deux missions :*

*-déployer les campagnes de tests salivaires dans le 1° degré, communication avec les directeurs.*

*Difficulté liée à la mise à jour des bases élèves uniquement le jour de la rentrée car manquait du matériel dans une école*

*-appui au médecin du conseiller technique : suivi des campagnes de vaccination dans le second degré et contact tracing*

*on abondera très certainement un poste supplémentaire*

*Les contrats sont jusqu'au 31 décembre mais seront très certainement reconduits.*

### **Informations sur la vaccination des 12-18 ans**

*70 % des enfants de plus de 12 ans sont vaccinés.*

*Les centres de vaccination vont rester ouverts et gardent des créneaux réservés pour les scolaires le mercredi et le samedi notamment.*

*Dans les clubs sportifs, les enfants ont jusqu'au 30 septembre pour présenter le pass sanitaire.*

Fin de l'instance à 13h la séance a durée 2h .